

Une communauté de communes dispose de plusieurs ressources financières :

> **La fiscalité « ménage »**

Concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière Bâti et la taxe foncière Non Bâti, un lissage des taux sera défini (sur 12 ans maximum) afin de rester sur le même volume de produit fiscal. L'arrêt du Pacte financier et fiscal de solidarité mis en place sur la CC Jura Sud sera pris en compte (et devra être pris en compte par les 17 communes concernées dans l'évolution de leurs fiscalités communales).

> **Les ordures ménagères**

La nouvelle Communauté de communes dispose de 5 ans pour harmoniser son système entre taxe et redevance.

> **La fiscalité des entreprises**

Les taux « CFE » étant très proches, un taux moyen sera défini et ne devrait pas donner lieu à un temps de lissage très long.

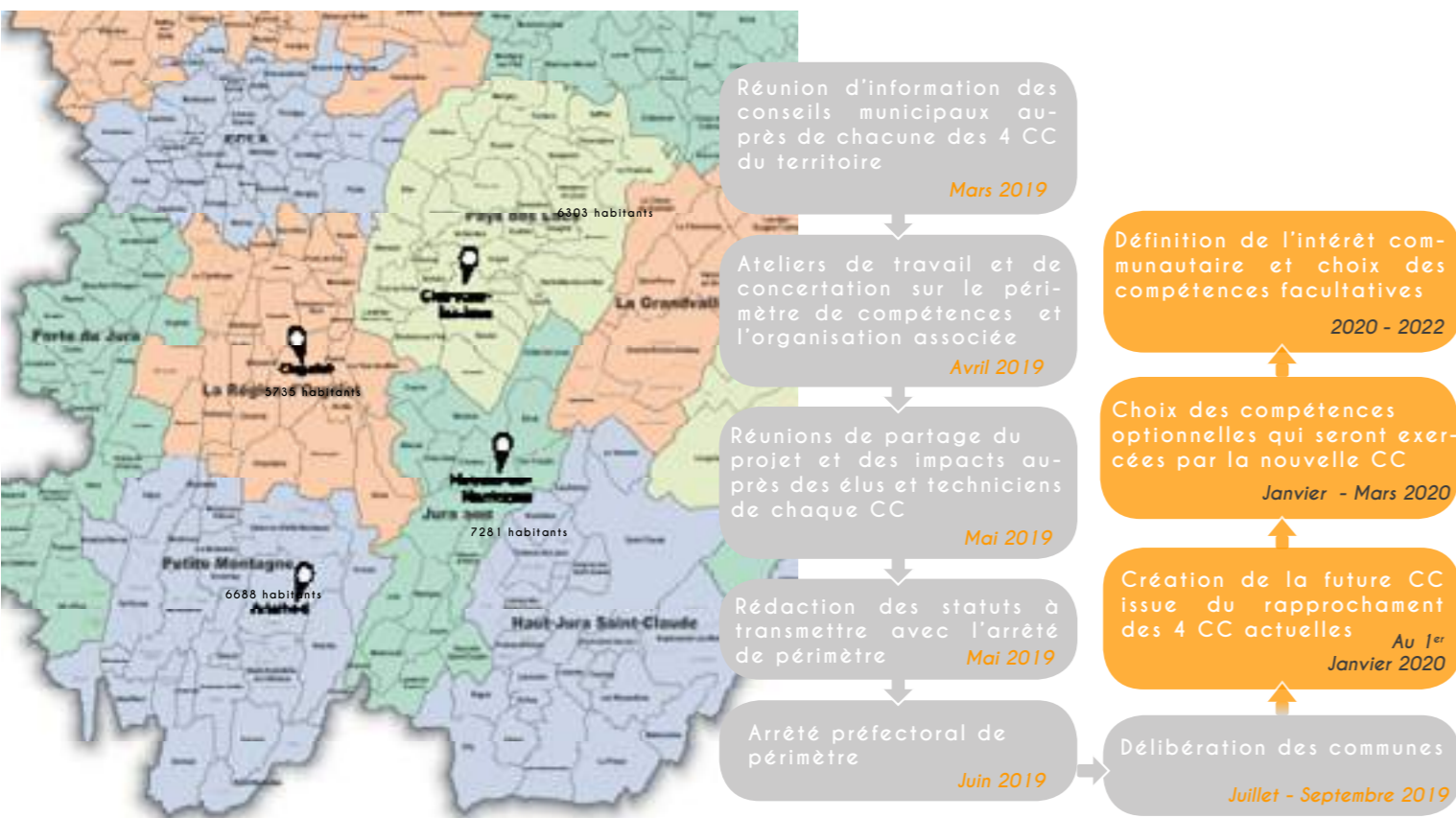
> **Les dotations d'Etat**

Elles seront sensiblement les mêmes que la somme des dotations actuelles.

> **Le Fonds de péréquation intercommunale - FPIC**

C'est un dispositif national qui oblige les collectivités dites « riches » de donner aux collectivités dites « pauvres ». À ce jour, 2 Communautés de communes donnaient et 2 recevaient : la somme des 4 fait qu'aujourd'hui on donne (-168 000€). Demain, la nouvelle collectivité n'aura plus à donner : c'est une plus-value d'environ 168 000€.

Les temps de mobilisation et les dates clefs du projet



02 Lettre d'informations



Projet de regroupement

des Communautés de communes

Par ce deuxième bulletin, nous souhaitons vous apporter des éléments de réflexion plus aboutis pour permettre une fusion de nos 4 collectivités en une unique Communauté de communes. Nous vous rappelons que, comme son nom l'indique, une Communauté de communes, c'est plusieurs Communes qui décident de travailler ensemble sur un certain nombre de sujets : des sujets imposés et d'autres choisis. Elle est un outil de mutualisation entre Communes, fait par et pour les Communes, collectivités de proximité. Ainsi, la nouvelle Communauté de communes sera l'occasion de renforcer le lien avec les conseillers municipaux par la mise en place de réunions de secteurs. La population, au-delà de ses représentants que sont les élus, sera informée et mobilisée à travers un Conseil de développement.

Bonne lecture !

Jean-Louis DELORME, *Président CC Petite Montagne* Pascal GAROFALO, *Président CC Jura Sud*

Florence GROS-FUAND, *Présidente CC Région d'Orgelet* Jean-Claude MAILLARD, *Président CC Pays des Lacs*

Pourquoi avant les élections municipales de 2020 ?

Les élus du mandat actuel (2014-2020) se sont réunis dès 2015 afin d'envisager un regroupement de leurs Communauté de communes. Cependant, il a fallu 3 ans de maturation pour que le projet reprenne à l'automne 2018. Les élus d'aujourd'hui souhaitent avancer et non attendre : les prochains élus ne seront pas tous les mêmes au printemps 2020 mais ils auront comme aujourd'hui, le devoir de développer le territoire en faveur de la population.

Le temps des collectivités est lent : attendre 2020 pour relancer un projet de fusion, c'est une concrétisation qui se fera au mieux en 2022. Attendre 2022 voire au-delà, c'est prendre le risque pour nos petits territoires de plus pouvoir mener des projets structurants dans un contexte plus global où les plus gros sont servis en premier.

Les élus de ce mandat ont fait un choix, celui de l'action, celui de donner aux élus du mandat 2020-2026, un bel outil pour un nouveau projet de territoire à construire tous ensemble !

Atelier de Travail et Concertation

Plus de 230 élus se sont mobilisés lors de 2 soirées de travail (le 18 à Orgelet et le 25 avril à Clairvaux-les-Lacs) portant sur : les enjeux de la fusion et les projets communs, l'organisation politique et administrative, l'identité et le nom.



Éductour

80 élus ont pu juger des ressemblances et des complémentarités du territoire lors d'un éductour le samedi 11 mai. Cette présentation a été l'occasion pour les élus présents de faire connaissance, d'échanger et de découvrir des équipements et aménagements structurants.



RETOUR EN IMAGES

Réunion de Restitution

Environ 300 personnes, élus et agents, se sont réunis le 23 mai à Moirans-en-Montagne à l'occasion d'une réunion de restitution menée par les 4 présidents des Communautés de communes et des membres du cabinet Politea.



Conférence des Maires

Les 92 Maires sont attendus courant Juin à Arinthod pour une conférence. Rencontre essentielle pour consolider les ententes et permettre une meilleure mise en place de la prochaine Communauté de communes.

01 Pour faire quoi ?

Les compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires aujourd'hui exercées par les 4 Communautés de communes seront, en vertu de la loi, reprises dans leur intégralité par la nouvelle collectivité issue de la fusion au 1er janv. 2020 (de même que l'ensemble des personnels et des moyens correspondants).

Les élus des communes et de la nouvelle Communauté de communes disposeront d'un délai de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021, pour harmoniser la définition de l'intérêt communautaires pour toutes les compétences concernées (les 2 compétences obligatoires concernées et les compétences optionnelles) et harmoniser les compétences supplémentaires (dites également « facultatives »).

Au-delà des statuts, lors des Ateliers, les élus ont bien fait ressortir les axes fondateurs de la nouvelle Communauté de communes en terme de projet que sont :

- le développement économique
- le développement touristique
- les services à la population.

02 Avec qui ?

Les élus souhaitent imaginer un modèle innovant et adapté au territoire pour garantir réactivité et proximité et éviter le risque de centralisation politique et administrative avec :

Une action publique de proximité en lien étroit avec les 92 communes pour garantir présence territoriale, réactivité de service, prise en compte des spécificités locales et faciliter la coopération entre communes :

- > 1 siège social (Orgelet)
- > 4 pôles de services de proximité (Moirans-en-Montagne, Clairvaux-les-Lacs, Arinthod, Orgelet)

Des espaces de concertation au plus près des territoires outre les instances classiques (conseil, bureau et commissions communautaires) :

- > 3 réunions de secteurs (conseillers municipaux) de concertation intervenant sur toutes les compétences et des périmètres distincts des CC actuelles pour :
 - Prendre en compte les spécificités de chaque territoire
 - Tisser un lien étroit entre Communes et Communauté
 - Favoriser l'expression et le dialogue
 - Disposer d'une représentativité équilibrée des élus
- > 1 conférence des maires (1 Maire = 1 voix) pour faire remonter des souhaits, des avis et des propositions des communes et peser sur les décisions communautaires à prendre
- > 1 conseil de développement (Citoyens) pour permettre l'expression et la prise en compte des avis et besoins de la société civile en s'appuyant sur le développement de tiers-lieux du territoire.